SETRABOIS

FEDERATION SUISSE ROMANDE DES ENTREPRISES DE MENUISERIE EBENISTERIE ET CHARPENTERIE

EN BUDRON H6 CASE POSTALE 193 1052 LE MONT SUR LAUSANNE

TEL: 021 652 15 53 FAX: 021 652 15 65

E-MAIL : info@frm-bois-romand.ch Internet : www.frm-bois-romand.ch

Commission de sécurité de lassociation des charpentiers

Solution de branche Sécurité et protection de la santé dans la menuiserie

Evaluation des risques dans la menuiserie

Sécurité au travail et protection de la santé

1	Introduction	2
2	Méthode d'évaluation des risques	
2.1	Evaluation des risques	3
2.2	Estimation des risques	
3	Evaluation des risques y compris catalogue de mesures	4
3.1	Postes de travail en général	5
3.2	Suivi de la clientèle, AVOR (préparation du travail)	17
3.3	Transport des marchandises et stockage	
3.4	Travailler sur machines pour travailler du bois et outils	
3.5	Traitement de surface	
3.6	Travail avec les clients et aux chantiers	
3.7	Maintenance, élimination	
3.8	Organisation d±ırgence, protection incendie	
3.9	Bâtiments	
4	Détermination des risques les plus critiques	48
4.1	Accident	48
4.2	Santé	48
5	Réduction des risques	48
5.1	Mesures systémiques	48
5.2	Mesures techniques	49
5.3	Mesures dorganisation	
5.4	Mesures personnelles	50
6	Leçons tirées et conclusions	50

Sicherheitskommission Schreinergewerbe

Geschäftsstelle

Gladbachstrasse 80 / Postfach

8044 Zürich T 044 267 81 41 info@siko2000.ch

En collaboration avec BOLLIGER+PARTNER

Christian Bolliger Holzbauing. FH /Sicherheitsing. EigV

Cadonaustrasse 19

7000 Chur T 081 250 51 75 ch@bolliger-partner.ch

et AEH Zentrum für Arbeitsmedizin, Ergonomie und Hygiene AG

Urs Hinnen, FMH Arbeitsmedizin

Andreas Martens, Arbeitshygieniker SGAH / Dipl. Betriebsingenieur ETH

Militärstrasse 76

8004 Zürich T 044 240 55 50 info@aeh.ch

Version du : 21.12.2012

Abréviations et terminologie

Bpa bureau suisse de prévention des accidents

CFST Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail

OQS Ordonnance de qualification des spécialistes de la sécurité au travail (ordonnance

pour LAA) du 25.11.1996

Suva Entreprise suisse dassurance accidents

LAA Loi fédérale sur læssurance accidents du 20.03.1981

LTr Loi fédérale sur le travail dans loindustrie, loartisanat et le commerce (loi sur le travail)

OLT 3 Ordonnance relative à la loi sur le travail

OTConst Ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les

travaux de construction (Ordonnance sur les travaux de construction)

EPI Equipement de protection individuelle

EPI antichute Equipement de protection individuelle contre les chutes

A Ampleur des dommages
O Probabilité d'occurence
P Potentiel de risque

1 Introduction

La présente évaluation des risques proactive et collective fait partie intégrante de la solution de branche sécurité au travail et protection de la santé dans la menuiserie siko 2000% et fut élaborée en recourant à des spécialistes de la sécurité au travail selon la directive MSST 6508 relative à lappel des spécialistes de la sécurité au travail.

Lopbjectif de loévaluation des risques est doénumérer et de juger les phases de travail, les appareils et les matières ainsi que les aspects des conditions de travail quant à leurs risques dans la menuiserie.

Les critères jugés saisissent la situation actuelle et doivent être complétés ou adaptés en cas de situations de travail nouvelles et importantes pour la sécurité ou en cas de nouvelles connaissances.

Lévaluation des risques sert de travail de fond pour la solution de branche. Le but des documents complémentaires et des formations est depider les entreprises de la menuiserie à discerner leur responsabilité propre et à prendre toutes les mesures dont lexpérience a démontré la nécessité, que lettat de la technique permet deppliquer et qui sont adaptées aux conditions données pour prévenir les accidents et maladies professionnels ainsi que les problèmes de santé liés au travail. Ainsi la situation sur le poste de travail pourra être améliorée en général et les accidents évités.

2 Méthode d'évaluation des risques

La méthode utilisée signspire de la méthode Suva pour liévaluation des risques aux postes de travail et aux processus de travail et au portefeuille des dangers. Les règlements mentionnés se réferrent à des documents indiquant des données approfondies sur les phases de travail et activités. La détermination des dangers a été établie en collaboration avec les collaborateurs de la branche.

2.1 Evaluation des risques

Le risque est une fonction de la probabilité (p) de loévénement et loampleur des dommages (a) en cas de survenance de loévénement. La probabilité de la survenance de loévénement est déterminée par : la fréquence de loexposition, la probabilité de la survenance et la possibilité doéviter loévénement.

Dans les tableaux suivants, lœvaluation des risques est effectuée après avoir concrétisé les mesures notées.

Gravité des dommages (a)

Représente la traite à la santé en cas dévénement. Subdivisée en 5 catégories :

1	=	Décès
П	=	Atteinte grave à la santé (invalidité)
III	=	Blessure grave requérant un séjour hospitalier (ou période thérapeutique prolongée)
IV	=	blessure avec arrêt de travail (visite médicale)
V	=	blessure sans arrêt de travail (soins prodigués soi-même)

Probabilité de l'événement (p) sur 15000 personnes exposées

La probabilité de lovénement se réfère dans ce travail à 1£00 personnes exposées et est divisée en 5 catégories :

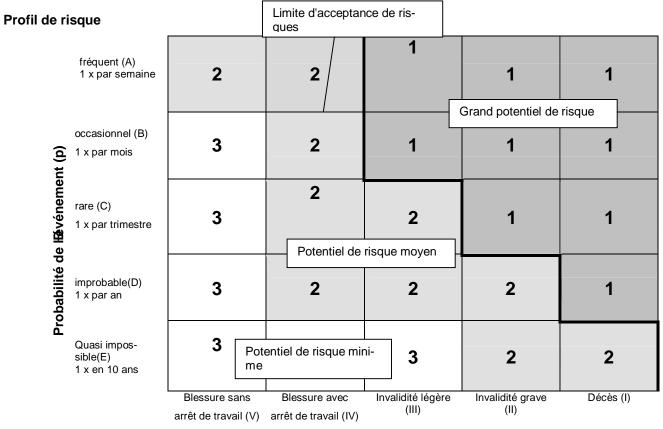
Α	=	fréquent	1 x par semaine	
В	=	occasionnel	1 x par mois	
С	=	rare	1 x par trimestre	
D	=	improbable	1 x par an	
E	=	quasi impossible	1 x en 10 ans	

Comme le dit læxpression évaluation des risques, il sægit deune appréciation du risque.

2.2 Estimation des risques

Læstimation des risques est une comparaison avec un objectif de protection défini et la décision du niveau du risque supportable.

Dans loilustration ci-dessous lopbjectif de protection est fixé avec la limite doacceptance de risques.



Gravité des dommages (a)

	Potentiel de risque	Mesures
Zone 1	Majeur	Forte nécessité des mesures avec une protection accrue
Zone 2	Modéré	Nécessité des mesures avec une protection normale
Zone 3	Mineur	Mesures organisationnelles possibles

3 Evaluation des risques y compris catalogue de mesures

Dans les tableaux ci-dessous sont décrites sous forme de processus les opérations et les activités pouvant présenter des dangers.

Avec la référence aux règles, directives, aides auxiliaires et brochures, de plus amples informations peuvent être consultées.

La colonne spreuves%permet une vue densemble des mesures vérifiables les plus importantes.

3.1 Postes de travail en général

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	а	р	Règles / mesures	Preuves
1. Marcher					Suva nos 6212, 67001, 67012, 67031	
1. Marchel	1.1 Trébucher, tomber en marchant sur des voies de circulation y compris les escaliers	В	III	1	Marquer les différences de niveau Eliminer les sources de trébuchement (revêtements de sol décollés, détachés, marchandise dans les escaliers) Poser des sols et marches d'escalier antidérapants Maintenir lørdre en général Utiliser les produits de nettoyage de sol adéquats Utiliser la main courante Porter des vêtements adaptés sans larges ceintures Regarder devant en marchant	
	1.2 Collisions	С	III	2	Prévoir des voies de circulation bien dégagées Eviter / enlever les obstacles	
	1.3 Chute en travaillant en hauteur chute à cause de voies de circu- lation non assurées	D	I	1	Utiliser correctement les moyens de montée adaptés et en bon état (échelles, marches, etc.) Refermer après utilisation les ouvertures et les gardes-corps enlevés temporairement Utiliser les protections contre les chutes (si nécessaire) Des spécialistes jugent du besoin	
2. Organisation					Suva no 88183, 66101	
	2.1 Accidents divers	С	II	1	Assurer lightroduction des nouveaux collaborateurs L'alerte et les premiers secours en cas diaccident éventuel doivent être assurés à toute heure et partout. Les connaissances et le savoir-faire nécessaires pour exécuter les travaux doivent être assurés. Grâce à une bonne communication et le traitement systématique des thèmes de sécurité, une culture de sécurité peut être développée et des accidents évités.	Instruction des nou- veaux collaborateurs

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	a	p	Règles / mesures	Preuves
3. Aménagement du post	e de travail / Ergonomie				Suva nos 67090, 88190, 44018, DVD 360 http://www.suva.ch/files/wbt/index.html	
	3.1 Trébucher, tomber, blessures diverses	В	Ш	1	Tenir les postes de travail en ordre afin déviter des accidents en général	
	3.2 Accident à cause dqun éclairage insuffisant	С	Ш	2	Eclairer les postes de travail de sorte qua n'y ait aucun danger	
	3.3 Fatigue excessive due à une pos- ture défavorable Ergonomie 3.4 Maux de dos dus au surmenage et	A	V	2	Aménagement ergonomique des postes de travail (hauteur de la surface de travail, disposition des équipements de travail, réglage de la position assise) Utilisation dœune surface de travail réglable, (transpalette à ciseaux etc.) Permettre de se déplacer régulièrement au poste de travail Eviter les postures contraignantes Utiliser les aides auxiliaires (diable, grue, chariot	Introduction des
	aux mauvaises postures (postures contraignantes) Ergonomie				élévateur etc.) Eviter le surmenage, travailler à deux Respecter les principes ergonomiques lors de la disposition des équipements de travail Régler les hauteurs de travail de façon optimale Utiliser la technique de port et de levage adaptée Pauses suffisantes lors de travaux très pénibles	nouveaux collabora- teurs
4. Travail avec charges re	•					
	4.1 Maladies de lappareil musculo- squelettal (tendinite, õ)	С	III	2	Automatisation des activités contraignantes Organisation du travail appropriée Optimisation de lœrgonomie aux postes de travail (p. ex. utilisation des équilibreurs suspendus pour les machines manuelles etc.) Former les collaborateurs sur leur comportement	
5. Travailler en mauvaise						
	5.1 Affection de la bourse séreuse par suite de mauvaise posture de tra- vail (genoux)	D	III	2	Automatisation des activités contraignantes Organisation du travail adaptée Rotations à cycle court	

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	а	р	Règles / mesures	Preuves
6. Manutention manuelle	de charges				Suva Check-list nos 67069, 88190, DVD 348	
	6.1 Maux de dos dus au surmenage et aux mauvaises postures	A	II	1	Considérer l±itilisation de moyens de levage Instruire des techniques adaptées pour soulever et porter : dos droit, charge près du corps Ne pas soulever un volume de charge trop grand Utiliser les aides auxiliaires (grue, diable, palonnier, lève-plaques, élévateur à vide etc.) Eviter le surmenage, travailler à deux	
7. Trajet avec un véhicule	1					
	7.1 Accidents de circulation	С	III	2	Utiliser uniquement des véhicules appropriés respectant les charges autorisées Respect strict du code de la route Conduite prudente (choisir des conducteurs appropriés) Assurer læntretien et læquipement des véhicules Arrimer la charge contre la glissade, utiliser des dispositifs de retenue appropriés Installer un kit mains libres approprié pour téléphoner Ne pas fumer ni manger en conduisant Effectuer un stage de conduite en cas de besoin	Permis de conduire
	7.2 Chute en montant ou descendant	С	III	2	Ne pas sauter de la surface de chargement Utiliser uniquement les montées et poignées prévues Réparer les montées et poignées détériorées de manière adéquate Nettoyer régulièrement les montées, marches, poignées, le cas échéant enlever le verglas et la neige Porter des chaussures solides	
	7.3 Touché ou blessé par la charge à lightérieur du véhicule	С	Ш	2	Arrimer la charge contre la glissade Utiliser les dispositifs de retenue appropriés des outils et de la cargaison	
	7.4 Mise en danger de tiers	Е	I	2	Respecter les règles en vigueur et les lois	
	7.5 Transport des marchandises dan- gereuses	E	I	2	Tenir compte de SDR /ADR (quantités) Ne pas fumer à lightérieur des véhicules transportant des matières facilement inflammables (essence,	

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	a	р	Règles / mesures	Preuves
					diluant, etc.)	
8. Manipulation de bois e	t produits en bois en général					
	8.1 Blessures mécaniques dues aux échines, se couper aux arêtes vives et aux ferrures	В	II	2	Porter des gants pour les bois présentant des échines	
	8.2 Réactions allergiques de la peau et maladies des voies respiratoires dues aux liants dans les maté- riaux dérivés du bois (p. ex. for- maldéhyde)	D	II	2	Utiliser si possible des matériaux sans risque Respecter les indications d'usinage du fabricant Porter I£PI, appliquer le plan de protection de la peau Veiller à une ventilation suffisante Lors de l'usinage veiller à une aspiration suffisante	
	8.3 Sensibilisation envers la poussière de bois et développement dællergies. Risque de cancer plus élevé envers les sortes de bois tel que hêtre, chêne et bois exotiques	D	II	2	Mettre au courant les collaborateurs des situations dangereuses Eviter de faire voler la poussière (p.ex. essuyer au lieu de souffler) Utiliser un dispositif daspiration efficace sur les meuleuses et entretenir selon les règles de lart. Utilisation des dispositifs daspirage également pour les machines manuelles. Si la poussière ne peut pas ou qu'insuffisamment être aspirée, il faut garantir une aération suffisante et utiliser des masques avec filtre dépoussiérant P2/FFP. En cas de travail fréquent avec des bois durs (cèdre rouge, iroko, teakõ) une prévention de la médecine du travail est conseillée et en cas de doute il faut contacter un médecin du travail.	
	sure et le bois en décomposition				Suva no 44081	
(évent. aussi du vieux	9.1 Irritations de la peau et des yeux Affections allergiques (asthme, aspergillose,) Affections fébriles (ODTS)	С	II	1	Mettre au courant les collaborateurs sur les substances dangereuses et prendre les mesures de protection nécessaires afin déviter læbsorption des aérosols bio. Utilisation des masques P2/FFP2 En cas de doute, il faut contacter un médecin du	

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	a	р	Règles / mesures	Preuves
					travail.	
10. Atteintes cutanées dû dangeureuses	au contact avec des substances				Suva nos 2869/11, 84033	
	10.1 Irritation de la peau ou allergie (eczéma de contact) dû au con- tact avec des substances dange- reuses	D	III	2	Utiliser si possible des substances tolérées par la peau Fiche de données de sécurité/suivre les instructions du fabricant Porter des gants et vêtements appropriés Mettre une crème de soins appropriée à disposition, Appliquer un plan de protection de la peau	
11. Absorption de substar	nces toxiques dans lair en général				Suva nos 2869/17, 1903, valeurs VME	
	11.1 Affections des voies respiratoires et des organes internes, foie, reins, système nerveux	E	II	2	Aspirer les substances nocives à la source (pous- sière, vapeurs de solvant, etc.). Assurer une aération suffisante Raccourcir les temps dæxposition (organisationnel) Porter les masques de protection respiratoire selon les indications du fabricant (fiche de données de sécurité) Respecter les valeurs VME.	
	osition à lamiante potentielle :				Directive MSST 6503, Suva 84024, 84043, fiche	
	c vitrier, protection incendie (électricité, e mur et de sol, toitures en fibrociment,				thématique 33039-1 à -5, 33047 www.suva.ch/amiante	
	12.1 Maladie pulmonaire mortelle	С	III	2	Vérifier avant la reprise du travail sœ y a danger dæmiante Prendre les mesures selon les indications Suva Travailler, planifier et se mettre dæccord avec les personnes concernées Evaluer un recours aux spécialistes Marquer le chantier Eliminer les vêtements sales (protection des tiers) Assurer lélimination correcte des matériaux (www.dechets.ch)	Instruction
13. Utilisation des matéria	ux PU (mousse, colle, vernis)				Fiches de données de sécurité du fabricant (fournisseurs)	

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	a	р	Règles / mesures	Preuves
	13.1 Les isocyanates rendent sensible et peuvent nuir aux voies respira- toires 13.2 Irritant, dangereux pour les mu- queuses 13.3 Sensibilisation de la peau	С	II	1	Eviter læxposition le plus possible / utiliser des substituts Former les collaborateurs dans la manipulation des substances dangereuses par un spécialiste Utilisation uniquement selon les indications du fabricant (fiche de données de sécurité) en utilisant læPl approprié. En cas de doute sædresser à un médecin du travail. Appliquer le programme de la protection de la peau	
	13.4 Explosion	E	I	2	Utilisation et stockage uniquement selon les indications du fabricant (fiche de données de sécurité)	
14. Travail avec colle cont	enant des solvants et époxydes				Fiches de données de sécurité du fabricant	
	14.1 Empoisonnement, irritations de la peau et des muqueuses, allergies	D	I	1	Eviter læxposition le plus possible / utiliser des substituts Traitement uniquement selon les indications du fabricant et en utilisant les mesures de protection	
	14.2 Explosion	E	I	2	Utilisation et stockage uniquement selon les indications du fabricant (fiche de données de sécurité)	
	15. Substances de travail et dangereuses en général (colle, traitement de surfaces en bois, enduit, silicone, lubrifiant, diluant etc.)				Fiches de données de sécurité du fabricant (fournisseurs) Directive Suva no 1825, Suva no 11030.f Valeurs VME selon Suva no 1903	Cadastre des subs- tances dangereuses en accord avec les pompiers Instructions de travail
	15.1 Aérosols nuisant à la santé, va- peurs et poussière	E	I	2	Respecter les indications doutilisation du fabricant Aérer suffisamment, utiliser une aspiration à la source Utiliser les EPI, filtres, masques etc.	
	15.2 Lésions oculaires	D	II	2	Utiliser les dispositifs de protection (lunettes de protection, gants) selon les indications du fabricant (fiches de données de sécurité, les phrases R- et S sur les récipients) Assurer les mesures de premier secours (possibilité de rincer les yeux)	Fiche de données de sécurité Matériel de premiers secours Douches oculaires

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	а	р	Règles / mesures	Preuves
	15.3 Irritation de la peau/ brûlure chi- mique / allergies	D	II	2	Utiliser le dispositif de protection selon les indicatons du fabricant (gants) Mettre à disposition un plan de protection de la peau et crème	Plan de protection de la peau
	15.4 Danger doincendie et doexplosion	Е	I	2	Stocker les différents types de substances séparément (armoires appropriées, locaux) afin déviter des réactions chimiques Stocker uniquement les quantités qui seront utilisées Fixer des mises à terre aux grands récipients Transport avec un appareil manuel (protection EX)	
	15.5 Dommages à l'environnement	D	II	2	Sécuriser les substances dangereuses pour lænvironnement et présentant des risques dancendie daécoulement (bacs de rétention, seuils)	
	15.6 Empoisonnement et mise en danger de tiers	D	IV	2	Mettre sous clé toutes les substances dangereuses à risque élevé, les mettre hors d'atteinte pour des personnes non autorisées Utiliser uniquement les emballages doprigine avec les désignations du fabricant Exiger les fiches de données de sécurité et les tenir à disposition Stocker les matières facilement inflammables (p.ex. solvants) dans des armoires ou dans des locaux appropriés, bien ventilés (conteneur à læxtérieur)	Fiche de données de sécurité acces- sible
16. Travail en plein air					Suva 84032, 67135, 84027 art. 16 OLT3	
	dæir, humidité maladie / refroidissement	В	IV	2	Porter des vêtements appropriés : protection de la tête, gants, chaussures solides, protection contre le froid Sécher les vêtements mouillés Utiliser des sous-vêtements fonctionnels Consulter les prévisions du temps Prévoir des pauses et des locaux de pause appropriés afin de se réchauffer/sécher/refroidir	
	16.2 Surchauffe, insolation	С	III	2	Porter des vêtements adéquats : long pantalon, protection de la tête, lunettes de soleil, chaussures	

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	а	p	Règles / mesures	Preuves
					solides, crème solaire Boire suffisamment	
	16.3 Coup de soleil, inflammations ocu- laires	D	IV	2	Porter des lunettes de soleil et vêtements longs Utiliser une crème solaire Couvrir la peau avec des vêtements	
	16.4 Coup de foudre	Е	I	2	Arrêter le travail en cas d'orage	
17. Bruit	•				Suva no 67009	
18. Eclairage	17.1 Lésion de læuïe, surdité 18.1 Chute et risque de blessure 18.2 Irritation des yeux, travail pénible	D C	III IV	2 2	Séparer les postes de travail, capot dipsonorisation, blindages Procédé peu bruyant / utiliser des machines Isolation acoustique : plafonds insonorisants, parois etc. Porter une protection d'ouïe / le cas échéant distribuer un otoplastique Instruction des collaborateurs Norme CES 89121/2; art. 15 OLT3 Eclairage suffisant, respecter les directives CES Assurer léclairage de chantier Eclairage individuel du poste de travail. Disposition appropriée des sources lumineuses, Installer des sources lumineuses directes et indirectes, le plus de lumière naturelle possible,	
					Eviter les réflexions,	
					Choisir les teintes de lumière appropriées	
19. Equipement de prote	ction individuelle				Suva no 67091, OTConst 44002	
, ,	19.1 Blessures diverses (éclat dans lopeil, éraflures, blessure au pied, chute etc.)	A	IV	2	Emploi selon indication OTConst ainsi que des fabricants des outils et substances Mettre équipement de protection individuelle à disposition et instruire leur application correcte (gants, lunettes de protection, casque de protection, chaussures de sécurité, etc.) Désigner les postes de travail avec obligation du port dŒPI	Confirmation EPI remis
	19.2 Maladies dues à la poussière et aux aérosols	С	II	1	Eviter la poussière excessive (pas de soufflage etc.) Utiliser les masques à poussière appropriés	

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	а	p	Règles / mesures	Preuves
					Utiliser des masques appropriés pour la pulvérisation	
20. Equipements de trava reils)	il en général (machines, outils, appa-				Suva no 66084, directive MSST 6512	
	20.1 Piqûres et coupures	С	IV	2	Manipulation professionnelle des outils tranchants (fraise, lame de scie etc.) et mise à disposition de dispositifs appropriés pour leur rangement et transport Uniquement utiliser pour le but prévu Réparer/remplacer les équipements défectueux	
	20.2 Blessures diverses 20.3 Troubles causés par une mauvaise posture	С	III	2	Déclaration de conformité et mode demploi sont à disposition et accessibles Utiliser uniquement selon les indications du fabricant (mode demploi / instruction) Maintenance selon les indications du fabricant éffectuée et documentée par des personnes compétentes Aux machines avec danger deptre happé, travailler uniquement avec des vêtements moulants, pas de vêtements amples (colliers, manches etc.) les cheveux longs sont à sécuriser pour quips ne puissent pas arriver dans la zone dangereuse. Les protections de sécurité personnelles prévues sont à disposition et utilisées (lunettes de protection, chaussures de sécurité, gants etc.). Changements apportés aux outils uniquement en accord avec le fabricant Ne pas enlever les dispositifs de sécurité Ne jamais manipuler / court-circuiter les dispositifs de sécurité	Déclaration de conformité Modes dæmploi Preuve dinstruction /de formation Certificats Documentation de maintenance EPI utilisé Dispositifs de sécurité intacts
21. Utilisation des appare quage	ils avec faisceau laser pour mar-				Suva no 66049	

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	a	p	Règles / mesures	Preuves
	21.1 Lésions oculaires 21.2 A partir de la classe 4 aussi des lésions de peau	С	III	2	Indiquer la catégorie du rayonnement laser sur la machine classe 1 : aucune mesure classe 2 : ne pas regarder dans le faisceau / ne pas diriger le faisceau volontairement sur une personne classe 3 : utiliser uniquement dans des cas justifiés par un personnel instruit Toutes les classes : Des personnes avec des appareils optiques (loupes, jumelles, instrument de nivellement etc.) sont à mettre en garde spécialement	
22. Travaux avec outils m	anuels				Suva no 67078	
	22.1 Piqûres et coupures	С	IV	2	Utiliser uniquement des outils intacts (p. ex. stabilité de la poignée) Uniquement utiliser les outils dans le but prévu Réparer/remplacer un outil défectueux	
	22.2 Contusions, éraflures	С	IV	2	Poser/ranger les outils de façon sure	
	22.3 Affection de lappareil musculo- squelettal due aux vibrations de laputillage, syndrome du doigt mort	С	II	1	Automatisation des activités pénibles Utilisation des outils antivibratoires Organisation de travail appropriée Rotations à cycles courts	
23. Travail sur échelles					Suva Nr. 67028, 44026	
	23.1 Chute	С	II	1	Lépchelle doit être la bonne technique choisie pour accéder en hauteur Utiliser uniquement des échelles en parfait état Ne pas utiliser les trois derniers échelons Choisir un angle dépclinaison denviron 75° Ne pas faire des réparations provisoires aux échelons et aux montants, Remplacer les échelles vieilles et défectueuses Des protections anti-écartement sont nécessaires pour les échelles doubles Monter une sûreté dépchelle (p. ex. corde) selon la situation Sécuriser lépchelle contre la glissade avec des pieds dépchelle appropriés Utiliser uniquement sur un fondement sûr	

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	а	p	Règles / mesures	Preuves
24. Petites réparations e	t dépannage					
	24.1 Blessures par un démarrage invo- lontaire de l'appareil	D		2	Vérifier la compétence professionnelle avant la prise du travail et le cas échéant appeler des spécialistes. Couper la source de courant avant la reprise du travail (tirer la prise, cadenas à lignterrupteur) Marquer le lieu de travail Assurer la communication avec diqutres collaborateurs	
	24.2 Chute	E	II	2	Utiliser des aides appropriées pour grimper (échelles, marches, pont élévateur, etc.)	
	24.3 Situations dangereuses méca- niques diverses	D	II	2	Procédé professionnel en tenant compte des mesures de sécurité générales	
	24.4 Electrocution	E	I	2	Effectuer / changer les installations électriques uni- quement par du personnel qualifié	
25. Monter des décoration						
	25.1 Incendie	E	I	2	Monter les décorations uniquement avec une distance suffisante des objets chauds ou brûlants	
	25.2 Fuite rendue difficile	Е	I	2	Les voies dévacuation ne doivent pas être gênées par les décorations	
26. Entreprises tierces d	ans l'entreprise				Suva no 66092	
	26.1 Accidents divers	D	II	2	Les entreprises tierces sont soumises aux règles de sécurité existantes de læntreprise Régler clairement les dispositions concernant les responsabilités dans les contrats dæntreprise	Directive Contrat dæntreprise
27. Mobbing, stress					Suva nos 67034, 67011, 67010	
	27.1 Problèmes psychiques et mala- dies, perte de rendement, dépen- dance	С	III	2	Nommer un interlocuteur (évent. externe) Directives claires (se mobbing næst pas toléré% Cultiver et encourager la communication Contrôler lærganisation de travail	
28. Les locaux sociaux					art. 29 OLT3	
	28.1 Accidents divers	С	IV	2	Les locaux sociaux mis à disposition doivent être propres Les installations sanitaires et les vestiaires doivent être séparés selon le sexe ou prévoir une utilisation séparée	Directive Contrat dæntreprise

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	а	р	Règles / mesures	Preuves
29. Tabagisme					Suva no 67034 ; loi fédérale et ordonnance pour la protection du tabagisme passif	
	29.1 Incendie	D	II	2	Eliminer les déchets de fumeurs uniquement dans des seaux métalliques ignifuges avec fermeture automatique	
	29.2 Tabagisme passif	E	I	2	Les fumeurs ne doivent pas importuner les non- fumeurs Mettre des slieux pour fumer‰ disposition	
30. Maternité					OFCL, Ordonnance protection de la maternité, seco no 710.233	
	30.1 Préjudice de lænfant à naître atteintes physiques/ préjudices charge psychique de la femme enceinte	D	II	2	Information pour la protection de la maternité selon lordonnance sur la protection de la maternité : Un traité séparé établi par des spécialistes existe pour les menuisiers de la solution de branche	

3.2 Suivi de la clientèle, AVOR (préparation du travail)

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	а	р	Règles / mesures	Preuves / formations
31. Visite sur place					OTConst	
	31.1 Chute, être blessé par la chute doune charge, dangers divers	Е	I	2	Utiliser les EPI selon OTConst Porter des chaussures solides, montrer læxemple	
32. Organisation des char	tiers et activités professionnelles				Suva 88218	
	32.1 Accidents divers et situations dan- gereuses pour la santé	D	II	2	Lors de la planification de projets tenir compte des aspects de sécurité et de santé dès le début et prendre les mesures nécessaires et les communi- quer	
	32.2 Dangers divers	E	I	2	La gestion du chantier montre à léquipe la mise en pratique des mesures de sécurité.	Instruction
					En cas d'intervention de sous-traitants, læntrepreneur (partenaire commercial) doit faire en sorte que les mesures de sécurité selon le contrat dæntreprises soient réalisées (art. 3 al. 4 OTConst).	Règlement entre- prises tierces (con- trat dæntreprises etc.)
33. Travaux de mesure et	préparation de chantiers				OTConst	
	33.1 Accidents divers, danger pour des tiers	E	I	2	Le supérieur indique les déroulements et les me- sures de sécurité avant la reprise du travail	Briefing com- préhensible
34. Postes de travail à l'éc	ran				Suva nos 44022, 84021, 67052, 44034, 6205 www.ekas-box.ch	
	34.1 Troubles musculosquelettaux	В	III	1	Disposer les appareils (document de travail, souris, clavier, écran) de façon ergonomique. Ecran droit devant le collaborateur, bord supérieur au-dessous de la hauteur des yeux, distance 50.80 cm Porte-document à une distance des yeux dœnviron 40 à 45 cm Eviter l'unilatéralité (organisation du travail) Prévoir le plus dœxercice physique possible	
	34.2 Irritation des yeux	С	IV	2	Eviter les reflets (placement correct), évent. écran plat Eviter l'éblouissement direct (p. ex. fenêtre dans la direction du regard) Veiller à une luminosité suffisante (500 lux)	

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	а	р	Règles / mesures	Preuves / formations
	34.3 Troubles du poignet	В	IV	2	Disposer les appareils de façon optimale Régler correctement la hauteur de travail Considérer l'utilisation de repose-poignets	
35. Meubles de bureau					Suva nos 67050, 67051,	
	35.1 Contusions, égratignures	С	V	3	Coins et angles des meubles arrondis	
	35.2 Contusions	С	IV	3	Sécuriser les tiroirs et éléments coulissants contre la chute Refermer les tiroirs et éléments coulissants après utilisation Sécuriser les étagères et armoires pour éviter qu'elles ne se renversent (risque qu'elles basculent en ouvrant les tiroirs supérieurs) Ne pas surcharger les tablars des étagères	
	35.3 Chutes	D	III	2	Mettre à disposition des aides auxiliaires pour grim- per (échelles, marchepieds, etc.)	
36. Pupitres, tables					Suva no 44034	
	36.1 Troubles musculosquelettaux	В	III	1	Utiliser des meubles ergonomiques réglables Régler le plan de travail à la bonne hauteur Des tables non réglables nécessitent un repose-pied pour les personnes de petite taille Assurer un espace libre sous les tables Instruction pour le bon réglage des meubles et dis- position des apparails périphériques et équipements de travail	
	36.2 Charges pour la vision	В	V	3	Surfaces claires et neutres pour éviter les reflets	
37. Chaises de bureau					Suva no 44034	
	37.1 Chutes	E	Ш	3	Utiliser des chaises bien stables (cinq roues)	
	37.2 Troubles musculoscqulettaux	В	III	1	Prévoir des sièges et dossiers réglables, mécanisme synchrone	

3.3 Transport des marchandises et stockage

Processus de travail, activité	Dangers possibles	o	а	p	Règles / mesures	Preuves / formation
38. Stockage de marchar	ndises en général				Suva nos 67032, 67025, 67026	
	38.1 Etre coincé, contusions être écrasé	E	I	2	Sécuriser les panneaux verticaux contre les chutes. Instruire les collaborateurs. Maintenir l'ordre	
	38.2 Etre blessé par des pièces qui tombent et se renversent	D	II	2	Marquer la charge admissible, utiliser les récipients appropriés, sécuriser les marchandises entreposées évent. avec des mesures supplémentaires (les attacher ensemble) Réparer sans tarder les éléments départablements défectueux Appliquer les protections contre les collisions Entreposer les charges lourdes dans le bas Fixer des plinthes aux marchandises qui risquent de tomber	Indication du poids aux étagères et au sol
	38.3 Chute, chute en montant sur les étagères et le matériel	E	I	2	Utiliser les aides auxiliaires appropriées et en bon état pour grimper sur les supports de marchandises	
39. Transport de panneau	ux, portes et semblables				Suva nos 67025, 67026	
	39.1 Maux de dos, douleurs aux mains 39.2 Se coincer, être écrasé	В	III	1	Utiliser les aides auxiliaires selon les indications du fabricant telles que : chariot pour panneaux, diable, grue, chariot pour escaliers, etc. Utiliser les poignées ergomoniques (lève-panneaux) Soulever les charges en fonction de la personne Travailler à deux / réglementation des pauses Porter les EPI protection de sécurité	
40. Stockage vertical des	s panneaux				Suva no 67025	
	40.1 Etre atteint, écrasé	D	I	1	Sécuriser les panneaux contre le renversement Compartiment de 80 cm de large maximum Uniquement feuilleter si une protection contre le renversement est installée Stocker les panneaux uniquement aux endroits prévus à cet effet. Maintenir lørdre dans le stockage des panneaux Appliquer le signe de sécurité sne pas feuilleter‰	

Processus de travail, activité	Dangers possibles	o	a	p	Règles / mesures	Preuves / formation
_	de marchandises (p. ex. dépôt de ma-					
drier)					Suva no 67142, Règles 1792,	
	41.1 Etre blessé, écrasé par des piles	E	I	2	Assurer que le sol soit plat	
	de planches qui se renversent				Construction des fondements sûre	
					Hauteur dempilage convenable Tenir compte de l'exposition au vent	
					Contrôler la stabilité, aucun risque de renversement	
	41.2 Chute	D	Ш	2	Ne jamais grimper sur une pile	
	41.2 Chule	٦٦	"	2	Mettre à disposition des aides appropriées pour	
					grimper près du lieu d'intervention	
42. Entrepôt à rayonnage	29				Suva no 67032	
	42.1 Etre blessé, écrasé	E	1	2	Exploiter le stockage de façon à ce qu'aucune mar-	Marquage des char-
	42.1 2.10 510000, 001000	-	Ι'	-	chandise ne puisse tomber vers l'arrière	ges maximales
					Entreposer les charges lourdes dans le bas	goomaximaloo
					Marquer les charges maximales	
	42.2 Chute	D	Ш	2	Ne jamais grimper sur une étagère	
					Mettre à dispositon des aides appropriées pour	
					grimper près du lieu d'intervention	
43. Utilisation de palonn					Suva no 88805 (module dapprentissage)	
	43.1 Etre blessé, écrasé	D	I	1	Utiliser uniquement des apppareils appropriés à	Instruction prouvée
					l'usage prévu	
					Instruction des collaborateurs	
44 =			-		Utilisation uniquement selon indications du fabricant	
44. Transport et decharg construction	ement des panneaux et éléments de					
	44.1 Etre blessé, contusionné, écrasé	D	I	1	Le chauffeur est responsable de la sécurisation du	
	lors du chargement / décharge-				chargement durant le transport	
	ment				S'assurer avant le déchargement que la charge ne	
[<u> </u>	<u> </u>	_		-	puisse glisser en défaisant les sangles	
45. Transport avec grue, engin de levage, palan à chaîne etc.			1		Ordonnance sur les grues SR 832.312.15, CFST	
	T =		↓ .	-	directive 2089, Suva nos 88801, 67123	Landau affa a
	45.1 Ecraser, chute done charge	D		1	Utiliser uniquement des appareils conformes à la	Instruction
					sécurité selon les indications du fabricant, respecter les limites de poids.	
					Instruire le personnel opérateur et le prouver	
					Inistrante le personnei operateur et le prouver	

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	а	р	Règles / mesures	Preuves / formation
					Ne jamais stationner sous une charge suspendue Utiliser les signes de main convenus Guider les charges avec des câbles pour quœlles ne tournent pas ni se balancent de façon incontrôlée. Effectuer la maintenance des appareils selon lordonnance sur les grues (tenir un manuel attestant la preuve des contrats de service)	Manuel des grues (maintenance)
	Chute dans la zone de transmission	D	I	1	Assurer des zones de transmission sûres avec des gardes-corps, barrière écluse etc. voir aussi Suva no 67123	
46. Elingues (sangles, chaînes, courroies,)					Suva check-liste no 67017	
	46.1 Etre écrasé, blessé par la chute doune charge	D	I	1	Utiliser uniquement le matériel de fixation (sangles, chaînes, courroies etc.) qui est approprié au but prévu Indiquer et respecter la capacité de charge admissible des moyens de fixation Equiper le crochet avec des linguets de sécurité évitant le décrochement Jeter le matériel détériorié Contrôle visuel avant chaque intervention et en plus réaliser des contrôles périodiques Choisir un endroit sûr pour le transport et le stockage (sec et sombre) Protéger les arêtes vives de la charge	
47. Chariot à timon, transp	alette				Suva no 67046	
	47.1 Accidents par ignorance	С	III	2	Les utilisateurs doivent être instruits sur lautilisation des engins	
	47.2 Collision, être heurté	С	Ш	2	Rouler uniquement au pas et prudemment	
	47.3 Etre coincé, contusionné	С	Ш	2	Appliquer les directives générales au véhicule et les instruire (trottinette etc.)	
	47.4 Chutes, renversement de pièces	сН	Ш	2	Transporter la matière dans des conteneurs adéquats, éviter les inclinaisons le plus possible	
48. Chariots élévateurs					Directives Suva no1753, no 67021, no 67123, no 11047	

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	а	р	Règles / mesures	Preuves / formation
	48.1 Collision	D	II	2	Les chariots élévateurs n'osent être utilisés que par du personnel formé Maintenance exécutée selon les indications du fa- bricant par un professionel	Permis de conduire
	48.2 Etre coincé, contusionné	D	II	2	Respecter les prescriptions générales (transport de personnes uniquement sur des installations prévues à cet effet, etc.)	
	48.3 Chutes, renversement de pièces	D	II	2	Utiliser les accessoires de levage lourd appropriés (fourche, conteneur) Sécuriser la charge contre la chute Porter les chaussures de sécurité	
	^{48.4} Troubles musculosquelettaux dues à des postures contraignantes ou par vibrotonie corporelle	С	III	2	En cas dqutilisation fréquente, veiller à un engin mo- derne Réparer les éventuelles irrégularités du sol ou ré- duire la vitesse en conséquence.	

3.4 Travailler sur machines pour travailler du bois et outils

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	а	р	Règles / mesures	Preuves / formation
49. Equipement de protec	49. Equipement de protection individuelle				Suva no 67091	
	49.1 Blessures diverses (éclat de bois dans lopeil, éraflure, pieds écrasés etc.)	Α	IV	2	Mettre lœquipement de protection individuelle selon les indications du fabricant à disposition (gants, lunettes de protection, tablier, etc.) Assurer lœutilisation correcte Désigner les postes de travail requérant le port obligatoire Port obligatoire des lunettes de protection dans tous les locaux de production valable pour tous y compris les visiteurs Porter les chaussures de sécurité dans les locaux de production avec des matières lourdes à traîter	Désigner les postes de travail EPI disponible EPI utilisé
	49.2 Saisi/blessé par des outils rotatifs	С	II	1	Protéger les cheveux longs par une résille Pas de bijoux pendants ni de vêtements amples aux machines présentant un risque dêtre happé	

Processus de travail, activité	Dangers possibles	o	а	р	Règles / mesures	Preuves / formation
50. Machines fixes à trav	vailler le bois				Suva nos 67004, 67027, 88080	
	50.1 Piqûres et coupures	С	IV	2	Manipulation et conservation professionelles des outils tranchants (fraise, lame de scie etc.) et mettre à disposition des dispositifs appropriés pour le rangement et le transport Utiliser uniquement dans le but prévu Réparer / remplacer les équipements de travail défectueux	
	50.2 Séparation des membres	D	II	2	Utilisation uniquement avec formation appropriée Respecter la vitesse de rotation appropriée Utiliser les poussoirs Utiliser uniquement les outils autorisés (fraise)	
	50.3 Blessé par lœjjection de pièces volantes	С	IV	2	Fixer la pièce pendant l'usinage	
	50.4 Etre happé	D	II	2	Porter des vêtements appropriés sans manches larges / ceintures, pas de bijoux pendants (chaînes)	
	50.5 Maladies provoquées par la pous- sière nocive	E	III	3	Aspirer la poussière de bois à la source le cas échéant utiliser un masque de protection respiratoire P2 (adapté au bois (hêtre, chêne, exotiqueo etc.) et à la quantité de poussière apparaissante)	
	50.6 Lésion oculaire	Α	Ш	1	Porter des lunettes de protection appropriées	
	50.7 Refroidissement dû au contact de boîtiers métalliques	D	II	2	Porter un tablier	
51. Centre de traitement	- CNC					
	51.1 Etre happé, être écrasé	С	Ш	2	Protection des zones par clôture, capteurs, tapis de pression etc.	
	51.2 Situations dangereuses méca- niques diverses	D	II	2	Utilisation et entretien selon les indications du fabricant Assurer une bonne stabilité des engins Les installateurs doivent disposer des connaissances professionnelles adéquates	
	51.3 Accidents dus au court-circuitage du dispositif de sécurité	D	II	2	La mise hors-service / le court-circuitage des dispo- sitifs de sécurité sont punis par la loi	
52. Scie circulaire de					Check-list no 67002	

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	а	р	Règles / mesures	Preuves / formation
table						
	52.1 Coupures	С	III	2	Sécurisation de la lame de scie avec une cape de protection	
	52.2 Ejection de pièces	С	IV	2	Assurer la fixation de la pièce pendant le travail	
	52.3 Contusions	С	Ш	2	Utiliser uniquement des outils de sécurité testés	
	52.4 Lésion oculaire	С	Ш	2	Porter des lunettes de protection	
	52.5 Affection de læuïe	D	Ш	2	Utiliser des protecteurs dopuïe	
53. Toupie					Suva nos 67004, 67027, 67027/1	
·	53.1 Blessures graves dus aux outils rotatifs	D	II	2	Utilisation uniquement avec connaissances spéci- fiques Respecter la vitesse de rotation appropriée Utiliser uniquement les outils agréés (fraises)	
	53.2 Blessé par éjection de pièces vo- lantes	С	VI	2	Fixer la pièce à usiner pendant le travail Utiliser le dispositif de protection de façon appro- priée	
54. Mortaiseuse à chaîne						
	54.1 Blessures graves dues à la chaîne 54.2 Etre happé par la chaîne ou la pièce à usiner détachée	D	II	2	Utilisation selon indications du fabricant Fixation sure de la pièce à usiner Assurer les connaissances spécifiques le cas échéant avec instruction séparée	
55. Raboteuse et corroye	euse					
	55.1 Se couper à læutil	С	IV	2	Manipulation et conservation professionnelles des outils tranchants (fraise, lame de scie etc.)	
	55.2 Etre happé, coincé	С	III	2	L'installateur doit disposer donne formation corres- pondante et des connaissances spécifiques. Utiliser les longueurs de pièces selon les indications du fabricant. Dépannage uniquement sur machines débranchées de façon sure. Ne jamais nettoyer les tables de machines à la main.	
56. Machine à plaquer les	s chants					
, ,	56.1 Brûlures dues à des parties d'installation brûlantes	D	III	2	Utilisation uniquement avec les connaissances spécifiques selon les indications du fabricant	
	56.2 Blessures dues à des parties d'ins-	С	Ш	2	Toujours enlever la clé	

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	а	р	Règles / mesures	Preuves / formation
	tallation en mouvement					
57. Perceuse longitudinal						
	57.1 Blessures dues aux outils rotatifs	D	II	2	Utilisation uniquement avec les connaissances spécifiques selon les indications du fabricant	
	57.2 Blessure due à l'éjection de pièces volantes	С	VI	2	Toujours enlever la clé	
58. Ponceuses (à larges b	pandes, à bandes, de chants)					
	58.1 Se couper à la bande abrasive en la changeant	С	VI	2	Manipulation professionnelle avec les feuilles abrasives	
	58.2 Eraflures, brûlures au contact de la bande en mouvement	С	III	2	Utilisation professionnelle des outils	
	58.3 Etre happé	С	VI	2	<mark>???</mark>	
	58.4 Poussière nocive à la santé	D	II	2	Utiliser des machines avec peu de dégagement de poussière Aspirage à la source indispensable	
	58.5 Incendie, explosion de poussière par étincelles dues aux inclusions métalliques	D	I	1	Assurer qua n'y ait aucune inclusion métallique particulièrement sur le bois récupéré.	
59. Scies circulaires de ta	ible				Suva no 67002	
60. Scies à ruban					Suva no 67057	
	cales à débiter les panneaux				Suva no 67115	
62. Dégauchiseuses Ë rat	ooteuses				Suva no 67058	
63. Déligneuses					Suva no 67087	
64. Déligneuses					Suva no 67088	
65. Scies circulaires à per					Suva no 67100	
66. Scies circulaires radia					Suva no 67101	
	iples avec ruban transporteur				Suva no 67 <mark>0</mark> 86	
	iples avec avancement par cylindres				Suva no 67 <mark>0</mark> 85	
la lame)	69. Scies circulaires à lame escamotable (avec avancement de la lame)				Suva no 67114	
70. Scies circulaires verti	cales à débiter les panneaux				Suva no 67115 s. o. no 61	
71. Scies à tronçonner et	à ongles				Suva no 67125	
72. Tenonneuse					Suva no 67133	
73. Presses à placage					Suva no 67168	

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	а	р	Règles / mesures	Preuves / formation
74. Scies circulaires à pla	cage				Suva no 67167	
75. Ficheuses					Suva no 67169	
76. Installations à air com	primé				Suva no1272, no 67054	
	76.1 Etre coincé, écrasé	Е	III	3	Appliquer la notice de la mise en marche automatique en cas de danger	
	76.2 Blessures dues au jet dopir	E	III	3	Installer les raccords pneumatiques à moins de 1,2 m du sol et dirigés vers le sol ou 45° vers le sol Ne pas souffler en direction des yeux ni dans des orifices corporels	
	76.3 Blessures dues à l'éjection de pièces volantes	D	IV	2	Réduire la pression des sorties directes à 3,5 bars ou utiliser des pistolets de soufflage de sécurité Utiliser les raccords de sécurité d'air comprimé Sol fait partie de lærdonnance relative aux équipements d'air comprimé, des preuves donspection correspondantes doivent être disponibles	Rapport d±nspection ASIT
	à enfoncer les fixations fonctionnant				Suva no 67141	
au gaz ou à l'air comp	77.1 Etre heurté par des clous et pinces, éclats de bois et éclats de matériaux de læssemblage				Utilisation uniquement selon les indications du fabricant (respecter la pression) Le palpeur de sécurité doit être présent et en état de marche Utiliser les appareils à gaz uniquement à læxtérieur	
	77.2 Maladies nerveuses et musculaires dues aux vibrations				Mesures nécessaires dépendant du poids de loutil, de la force de serrage et du recul : - Outil approprié (forces moindres) - Mesures dorganisation (limite de tempso)	
78. Bouteilles de gaz com	primé				Suva no 67054	
	78.1 Eclater, explosion	D	I	2	Assurer les bouteilles de gaz comprimé contre le renversement à l'aide de chaînes Inspection selon directive de lærdonnance sur les récipients à pression simple	
79. Outils manuels					Suva no 67078	
	79.1 Piqûres et coupures	С	IV	2	Utiliser uniquement des outils intacts (p. ex. stabilité de la poignée) Utiliser les outils uniquement dans le but prévu	

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	a	p	Règles / mesures	Preuves / formation
	79.2 Contusions, éraflures	С	IV	2	Poser/ranger les outils sûrement	
80. Appareils électriques r					Suva no 67092	
	80.1 Blessures diverses	D	II	2	Utiliser les appareils dans une posture stable Veiller à un support sûr	
	80.2 Décharge de courant	E	I	2	Contrôler régulièrement les prises, câbles, boîtiers pour détecter les dommages Utiliser uniquement des appareils sans dommages visibles.	
	80.3 Etre coincé, se couper, lésions oculaires etc.	С	IV	2	Porter l'équipement de protection individuelle (EPI) conseillé L'utiliser uniquement en parfait état selon le mode dæmploi Faire réparer les outils défectueux par un professionel	
	80.4 Dommages par vibrations main- bras (dommages irréversibles aux vaisseaux sanguins, nerfs et arti- culations)	D	III	2	Utiliser des outils techniquement avec peu de vibrations Organiser le travail de façon appropriée Le cas échéant travailler avec des gants	
81. Raboteuses portatives	,				Suva no 67015	
82. Scies circulaires à mai	n				Suva no 67016	
83. Défonceuses portative	s				Suva no 67047	
	d'ombre, fraiseuses à rainurer				Suva no 67048	
85. Meuleuse d'angle (meu					Suva no 67092	
	85.1 Décharge de courant	E	I	2	Contrôler les prises, câbles, boîtiers régulièrement Utiliser uniquement des appareils ne présentant aucun dommage apparent	
	85.2 Lésions oculaires, etc.	С	IV	2	Porter l'équipement de protection individuelle (EPI) conseillé	
	85.3 Blessures diverses	С	IV	2	Ne pas enlever le dispositif de protection, utilisation selon le mode dæmploi Faire réparer les appareils défectueux par un professionel	
	85.4 Incendie	Е	I	2	Ne pas causer des étincelles près des matériaux combustibles	
86. Ciseaux, coupeuses (c	outeaux)					

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	a	р	Règles / mesures	Preuves / formation
	86.1 Coupures et piqûres	С	II	2	Utiliser les outils uniquement dans le but prévu Instruire le personnel sur leur maniement, utiliser des couteaux de sécurité en cas de besoin	
87. Outils pneumatiques					Suva no 67054	
	87.1 Lésions oculaires et cutanées	В	IV	2	Porter des lunettes de protection appropriées Brancher les outils et rallonges avec des raccords de sécurité	
88. Perceuse d'établi					Suva no 67036	
	88.1 Lésion oculaire	С	Ш	2	Porter des lunettes de protection appropriée	
	88.2 Etre coincé, emporté	С	III	2	Fixer les pièces à percer avec un dispositif appro- prié Eviter ou sécuriser les cheveux longs et vêtements amples Tenir les machines et outils en parfait état Ne pas porter de gants (être emporté)	
89. Machines à meuler et	à affûter (métal)				Suva no 88001, Suva nos 1550, 67037	
	89.1 Incendie	E	II	2	Ne pas installer ni utiliser près des matériaux combustibles	
	89.2 Être coincé, emporté, éraflures	С	III	2	Couvrir les meules en rotation jusqu'à la zone de travail Respecter la vitesse de rotation maximale Utiliser uniquement les meules en rotation admises et appropriées Régler les supports de pièce Couvrir les extrémités darbre saillantes avec des tubes de protection Assurer la stabilité des machines	
	89.3 Lésion oculaire	В	Ш	2	Porter des lunettes de protection appropriées	
	89.4 Poussière nocive à la santé	E	II	2	Aspirer les poussières de meulage ou utiliser en cas de besoin un masque respiratoire (travaux de longue durée)	
90. Travail avec tronçonne	euse dans le dépôt de bois				Suva no 67033	
	90.1 Coupures par suite de : à-coups glisser avec la chaîne	С	II	1	Instruction, formation Utiliser uniquement des appareils en parfait état selon les indications du fabricant	

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	a	р	Règles / mesures	Preuves / formation
	rupture de chaîne				Porter léquipement de protection individuelle	
	90.2 Lésion oculaire due aux copeaux	С	Ш	3	Porter des lunettes ou un bouclier de protection	
	90.3 Surdité due au bruit	D	Ш	2	Porter des protecteurs dæuïe	
	90.4 Intoxications dues aux émissions de gaz déchappement	Е	I	2	Utiliser la tronçonneuse uniquement en plein air	
	90.5 Troubles dus aux vibrations main- bras (dommages irréversibles aux vaisseaux sanguins, nerfs et arti- culations)	D	III	2	Porter des gants, utiliser des appareils avec technique antivibratoire	
91. Presses à cadrer et p	resses à carcasser				Suva no 66045	
	91.1 Se coincer, être blessé par la chute doune charge	С	III	2	Utilisation selon les indications du fabricant Assurer que le dispositif de sécurité fonctionne sur les installations automatiques	

3.5 Traitement de surface

Processus de travail, activité	0	а	р	Dangers possibles	Règles / mesures
92. Manipulation des agents et substances dangereuses				Fiches de données de sécurité du fabricant (fournisseurs) Directive Suva no 1825, Suva no 11030.f	
92.1 Blessures diverses, mise en danger de tiers	D	IV	2	Conserver les substances très toxiques sous clé / si possible utiliser des substances moins toxiques Conserver toutes substances dangereuses hors de portée des personnes non autorisées Utiliser uniquement des emballages dœrigine portant l'identité du fabricant Demander les fiches de données de sécurité, les tenir disponibles et assurer le suivi Stocker les substances facilement inflammables (p. ex. solvants) dans des armoires spéciales ou dans des locaux appropriés, bien ventilés (conteneur en plein air)	Fiches de données de sécurité acces- sibles
92.2 Lésions oculaires	D	II	2	Utiliser des dispositifs de protection selon indications du fabricant (lunettes de protection, gants) Assurer les mesures de premiers secours (possibilité de se rincer les yeux)	Douche oculaire
92.3 Irritations de la peau / brûlures par des caustiques	D	II	2	Utiliser les dispositifs de protection selon indication du fabricant (gants) Mettre à disposition le plan de protection de la peau et crème	Plan de protection de la peau
92.4 Danger doncendie et dæxplosion	Е	I	2	Stocker les substances séparément (armoires appropriées, locaux) Stocker l'essence uniquement en petite quantité jusquà 50 litres et uniquement dans un garage	
92.5 Dommages environnementaux	D	II	2	Assurer les substances dangereuses à lopnvironnement et avec grand risque doncendie contre les fuites (cuves, seuils)	
93. Travailler avec agents de protection de bois				Suva no 1903, fiches de données de sécurité	
93.1 Les substances peuvent amener à des dommages toxiques et systémiques de la peau ainsi que	D	I	1	Former les collaborateurs sur la manipulation des substances dangereuses selon les indications du fabricant (voir fiches de données de sécurité).	

Processus de travail, activité		а	р	Dangers possibles	Règles / mesures
des organes internes. En partie substances cancéro- gènes. 93.2 Brûlures caustiques des yeux par des bases et acides				Mettre à disposition des EPI et les utiliser. Tenir disponibles les fiches de données de sécurité (FDS). Les mesures de protection nécessaires selon FDS sont à respecter. Réaliser un plan de protection de la peau.	
94. Installation de peinture, salle de mélange, locaux de peinture au pistolet				CFST f 1825, Suva nos 1731, 2153, 44054, 67013	
94.1 Incendie, danger dexplosion	E	I	2	Exécuter les installations selon les directives SEV (syndicat du personnel des transports) pour la zone 2. Maintenance des installations uniquement selon indications du fabricant. Porter les EPI (vêtement de protection, masque, etc.) Interdiction générale de fumer Protéger les installations électriques contre le jet de pulvérisation Stocker uniquement les quantités nécessaires des substances dans les locaux de peinture au pistolet	
94.2 Maladies respiratoires (charge dues aux aérosols et aux poussières), asthme	E	II	2	Respecter les prescriptions du fabricant (consignes de sécurité) Utiliser les installations despirage, assurer une ventilation suffisante Adapter la surface aspirante le plus possible à la pièce Diriger le jet de pulvérisation le plus possible vers lequiverture despiration Maintenance des filtres en temps utile Utiliser un appareil à faible brouillard de pulvérisation Lors de lequilisation de polyuréthanes bi-composants porter des masques respiratoires (A-P2 ou A-P3, FFAP2 ou FFAP3)	
94.3 Maladies de la peau	D	II	2	Eviter le contact avec les substances Utiliser des vêtements et gants de protection	
94.4 Irritation des yeux	D	Ш	2	Utiliser des masques de protection, assurer les	

Processus de travail, activité		0	а	р	Dangers possibles	Règles / mesures
					premiers secours (douche oculaire)	
	94.5 Intoxication due aux vapeurs	Е	II	2	Assurer une ventilation suffisante, utiliser les filtres à charbon actif et assurer l'arrivée d'air frais	
	94.6 Risque dincendie dû aux boues de peinture et des cires	Е	I	2	Nettoyage périodique des installations (sols, filtres, etc.)	
95 Utilisation de neinture	es et vernis solubles et vernis acry-					
liques	of torme columnes of torme dory					
•	95.1 Les composants peuvent avoir un effet de sensibilisation et mener à des dommages de la peau.	С	III	2	Former les collaborateurs sur la manipulation des substances dangereuses par un professionnel Utilisation uniquement selon les indications du fabricant (fiche de données de sécurité) et avec EPI (gants de protection) Application du programme de la protection de la peau	
	95.2 Les composants sous forme dærosols peuvent atteindre les poumons et provoquer des dommages.	С	III	2	Former les collaborateurs sur la manipulation des substances dangereuses par un professionnel Utilisation uniquement selon les indications du fabricant (fiche de données de sécurité) et avec EPI correspondant (filtre combiné A2-P2) Effectuer les travaux bien séparés des autres postes de travail. Exécuter le séchage si possible dans une chambre de séchage.	
96. Egrenage						
	96.1 Maladies des voies respiratoires dues à la poussière de peinture, yeux, peau, organes	D	II	2	Utiliser l'aspiration à la source Utiliser les EPI appropriés (FFP2 ou FFP3)	
97. Utilisation des vernis,					Fiche de données de sécurité du fabricant, valeurs VME/VLE Suva no 1903	
	97.1 Les isocyanates ont un effet de sensibilisation et peuvent atta- quer les voies respiratoires 97.2 Irritant, mettent en danger les mu- queuses, 97.3 Sensibilisation de la peau	С	II	1	Eviter l'exposition au maximum / utiliser des agents de substitution Former les collaborateurs sur la manipulation des substances dangereuses par un professionnel Utilisation uniquement selon les indications du fabricant (fiche de données de sécurité) avec utilisation des EPI correspondants (appareil à adduction	

Proc	Processus de travail, activité		0	а	р	Dangers possibles	Règles / mesures
						dair comprimé ou appareil filtrant à ventilation assistée). En cas de soupçon, sadresser à un médecin du travail. Appliquer le programme de protection de la peau.	
	97.	4 Explosion	E	I	2	Utilisation et stockage uniquement selon les indications du fabricant (fiche de données de sécurité)	
	tilisation des vernis, pei olvants	ntures et colles contenant des					
		1 Irritant, mettent en danger la peau et les muqueuses 2 Toxicité systémique	С	III	2	Former les collaborateurs sur la manipulation des substances dangereuses par un professionnel Utilisation uniquement selon les indications du fabricant (fiche de données de sécurité) avec ventilation appropriée et utilisation des EPI (gants de protection, lunettes de protection et le cas échéant masques de protection). Appliquer le programme de protection de la peau	
	98.	3 Explosion	Е	I	2	Utilisation et stockage uniquement selon les indications du fabricant (fiche de donnée de sécurité)	
99. U	tilisation des vernis, pei	ntures et colles à base d'époxyde				,	
		1 Agents menant à une sensibilisa- tion 2 Affection de la peau et des mu- queuses	С	III	2	Former les collaborateurs sur la manipulation des substances dangereuses par un professionnel Utilisation uniquement selon les indications du fabricant (fiche de données de sécurité) avec utilisation appropriée des EPI (gants de protection) Appliquer le programme de protection de la peau	
	99.	3 Explosion	Е	I	2	Utilisation et stockage uniquement selon les indications du fabricant (fiche de données de sécurité)	
100.	Utilisation des produit	ts d £ tanchéité à base de silicone				The second field as as most as social to	
		o.1 Agents irritants et pouvant ame- ner des affections de la peau	С	IV	2	Former les collaborateurs sur la manipulation des substances dangereuses par un professionnel Utilisation uniquement selon les indications du fabricant (fiche de données de sécurité) avec utilisation appropriée des EPI (gants de protection) Appliquer le programme de protection de la peau	

Proce	essus de travail, activ	ité	0	а	р	Dangers possibles	Règles / mesures
101.	Décapage					Fiche de données de sécurité du fabricant, valeurs VME/VLE Suva no 1903	
		avec la peau de dichlorométhane (DCM appelé aussi chlorure de méthylène)	E	I	2	Utiliser des produits de substitution (sans DCM) Utiliser l'aspiration à la source Utiliser les masques avec filtre du type AX ou appareil d'arrivée dair frais Utiliser les gants et protection pour éviter le contact avec la peau	
102.	Transport des solv	ants au sein de læntreprise				Suva no 33038	
		102.1 Incendie, explosion	Е	I	2	Respecter la protection Ex lors du transport de quantités supérieures à 100l avec chariot élévateur	
103.	Protection de la santé, hygiène						
		103.1 Attaque de substances nocives aux mains et cigarettes	D	II	2	Bien se laver les mains avant les repas et les pauses pour fumer	

3.6 Travail avec les clients et aux chantiers

Processus de travail, activité		Dangers possibles	0	а	p	Règles / mesures	Preuves / formation
104.	Poste de travail (ch	nantiers) organisation				Suva no 88218	
	·	104.1 Accidents divers	D	II	2	Avant de commencer les travaux, les aspects de sécurité doivent être éclaircis et les mesures appropriées définies.	Instruction
						Les supérieurs sont responsables de la mise en pratique des mesures . ils instruisent l'équipe. Convenir clairement des accords sur les mesures de sécurité pour læxécution des travaux par des entreprises tierces.	Directives des en- treprises tierces (contrat dæntreprise etc.)
105.	Utilisation des équ	ipements de protection individuelle				OTConst	
(E	PI) sur les chantiers						
		105.1 Accidents divers	С	II	2	Respecter lordonnance sur les travaux de constructions (OTConst) Port obligatoire du casque jusquoù lordonèvement du gros-oeuvre Sécurisation des fossés etc.	Instruction
106.	Utilisation des app	areils électriques en plein air				Suva nos 67081, 44087, EKAS d 6512	
		106.1 Accidents dus à lélectricité, cause déncendie	E	I	2	Faire réparer immédiatement par un professionnel les câbles défectueux, prises, fiches dælimentation etc. Les zones mouillées, humides et prises en plein air doivent être assurées par un dispositif différentiel résiduel 4 pôles.	
107.	Travailler avec dan	ger de chute				OTConst Suva no 33017,	
		107.1 Chute	E	I	2	Assurer les ouvertures au sol et sur les toits Installer les protections latérales à partir de 2m de hauteur de chute Mesures générales à prendre contre toute chute à partir de 3m de hauteur de chute (échafaudage, filets, etc.).	
108.	Echafaudage					Suva nos 67038, 44077, 44078, 33023, 33024, 33025	
		108.1 Chutes	E	I	2	Monter et utiliser des échafaudages selon OTConst Distance maximale de la façade 30 cm - en cas de	Instruction

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	а	р	Règles / mesures	Preuves / formation
109. Démantèlement					distance plus grande, utiliser des consoles ou des garde-corps intérieurs Changements uniquement en accord avec la gestion du chantier par le monteur déchafaudage OTConst, Suva no 67051	
	blessé par la chute donne charge chute blessures mécaniques diverses	С	III	2	Planifier les travaux et se concerter avec les per- sonnes concernées Travaux réfléchis et sûrs (pas de tour de force) Utiliser des appareils sûrs Porter les EPI	Instruction
110. Travail avec danger des produits amiantés : panneaux légers en amiante, mastique de fenêtres, panneaux de protection incendie (électro, cuisines, revêtements de sol, toits en Eternit, etc.)					OTConst, CFST f 6503, Suva nos 84024, 84043, Fact-Sheet 33039-1 à 5, 33047 www.suva.ch/fr/startseite-suva/praevention-suva/arbeit-suva/asbest-suva.htm	
	110.1 Maladie pulmonaire mortelle	С	I	1	Avant de commencer le travail, voir so y a danger de produits amiantés Prendre les mesures selon les indications Suva Planifier et clarifier les travaux avec les personnes concernées Evaluer le recours aux spécialistes Marquer le chantier Eliminer les vêtements sales (protection des tiers) Assurer l'élimination selon les règles en vigueur (www.dechets.ch)	Instruction

3.7 Maintenance, élimination

Processus de travail, activité		Dangers possibles	0	а	p	Règles / mesures	Preuves / formation
111.	Organisation de la	a maintenance				Suva nos 66121, 84040, 88813, 88262	
		111.1 Accidents divers	Е	I	2	Définir la responsabilité de la maintenance des machines et outils Maintenir tous les appareils et machines selon les indications du fabricant par des professionnels Fixer et planifier la date de la maintenance selon les indications du fabricant	Modes dæmploi
112.	Maintenance des	machines stationaires				Suva nos 84040, 888813, 88262	
		112.1 Accidents divers	E	I	2	Interrompre le courant électrique pendant la mainte- nance et assurer contre la remise en marche im- promptue Appliquer les panneaux indicateurs aux machines 88262 Documenter la maintenance	Documentation Maintenance
113.	Déchets, élimination					Ordonnance sur la circulation de déchets (OMoD)	
		113.1 Blessures diverses	С	Ш	2	Assurer le stockage et l'élimination appropriés des déchets en respectant lænvironnement	
		113.2 Maux de dos	С	II	1	Utiliser des aides auxiliaires pour les lourdes charges (diable, grue, chariot élévateur etc.). Eviter les surcharges Utiliser les techniques de port et levage appropriées	
		113.3 Incendie par auto-inflammation p. ex. vernis à Iquile de lin, huile de teck	D	II	2	Collecter les dépôts détachés, chiffons et sem- blables dans des récipients obturables et incombus- tibles et les ôter tous les jours des locaux de travail. En particulier les chiffons imbibés d\u00e4uiles sèches p. ex. de vernis à l\u00e4uile de lin, peintures à base d\u00e4uile.	
114.	Stockago dos con	113.4 Incendie Deaux et de la sciure, (silos à copeaux	D	II	2	Tenir à disposition des récipients coupe-feu pour les matières explosives (étoupes imbibées d'essence etc.). Collecter et éliminer les mégots uniquement dans des seaux métalliques appropriés. Suva no 67007 SN NE 12779 E64-610 ???	
	e bois)	reaux et de la sciule, (silos a copeaux				Suva 110 07007 SIN INE 12779 E04-010 !!!	

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	а	р	Règles / mesures	Preuves / formation
	114.1 Chute	D	I	1	Les accès doivent être atteints sans danger par des échelles fixes, plateformes avec garde-corps etc Le cas échéant utiliser des cordes contre les chutes. Faire évaluer la nécessité par un professionnel	
	114.2 Etouffer en entrant par manque dфхудène	E	I	2	Si entrée inévitable, utiliser des appareils de protection respiratoire et protection par une deuxième personne	
	114.3 Etre enseveli, atteint ou mécaniquement blessé en entrant, p. ex. pour suppression lors de dépannage ou travaux de maintenance	D	IV	2	Par des ouvertures, dégager avec des perches les ponts de copeaux de lœxtérieur ou depuis les plateformes Utiliser l'installation technique pour dégager les ponts de copeaux	
	114.4 Incendie, explosion de poussière	Е	I	2	Evitement strict des pièces métalliques dans lignstallation dopspiration	
115. Compacteurs						
	115.1 Coincer ou cisailler des parties du corps dans le compacteur	D	II	2	Utiliser uniquement des appareils avec déclaration de conformité Instruction des collaborateurs Installer une commande nécessitant une action maintenue.	
116. Déplacer le conte	neur manuellement					
	116.1 Coincer des parties du corps	С	IV	2	Maniement prudent des charges lourdes (évent. ne pas charger complètement le conteneur ou mélanger avec matières moins lourdes) Eviter l'inclinaison le plus possible	
117. Presse à briquett	es / déchiqueteuse					
	117.1 Se coincer, être happé lors du dépannage ou de lælimentation	Ш	I	2	Respecter les indications du fabricant Prévoir les ouvertures dalimentation de sorte quan ne puisse pas y tomber Couper l'alimentation électrique lors de la mainte- nance et le dépannage et assurer contre la remise en marche (cadenas)	

3.8 Organisation diurgence, protection incendie

Proce	essus de travail, té	Dangers possibles	0	а	р	Règles / mesures	Preuves / formati- on
118.	Organisation d'urgence					Suva nos 67061, 88217, 88217/1	
	-	118.1 Accidents divers et défaillances	С	II	1	L'alerte et l'aide en cas don éventuel accident ou donne défaillance doivent être assurées en tout temps et partout.	
119.	Alerte					Suva no 67062	
		119.1 L'aide arrive trop tard	E	I	2	Afficher les numéros dappel durgence près des téléphones Tenir à disposition les numéros dappels durgence sur carte dappels durgence ou dans le dossier de projet de chantiers Les signaux daplarme dans les bâtiments et surtout dans les ateliers doivent être audibles pour tous les postes de travail Assurer la communication à tous les postes de travail Instruire le personnel sur les alertes	Numéros dappel daurgence affichés Carte dappels d±urgence
120.	Matériel premiers	secours				Art. 36 OLT3	
	,	120.1 Premiers soins insuffisants	D	I	1	Mettre à disposition près du poste de travail le matériel de premiers secours selon les dangers, à un endroit signalé. Compléter le matériel manquant ou échu (régler la responsabilité et le roulement)	
121.	Connaissances de	e premiers secours				Association des samaritains, brochure bst	
		121.1 Soins insuffisants	D	I	1	Les personnes avec formation de premiers secours sont présentes dans læntreprise et connues Possibilité de joindre un court mode dæmploi au matériel de premiers secours Assurer la formation adéquate aux dangers possibles p. ex. sauvetage des personnes dans læppareil antichute avec soupçon dæn traumatisme de suspension	Preuves formation premiers secours
122.	Prévention des in	cendies					
		122.1 Incendie	Е	I	2	Afficher et faire valoir l'interdiction de fumer générale	Panneau : Interdic-

Proce activi	essus de travail, té	Dangers possibles	o	а	р	Règles / mesures	Preuves / formation
						dans les zones de risque Si des zones sont admises pour fumer, y mettre des cendriers . prendre en considération les détecteurs de fumée	tion de fumer
123.	Evacuation					Art. 40 al. 2 OPA, art. 8 V4 OLT	
		123.1 Accidents pendant I devacuation, évacuation trop lente	D	I	1	Evaluer ou établir des plans pour lévacuation Attribuer des tâches claires (p.ex. responsables pour un étage) Déterminer le point de rassemblement et le communiquer à tous Assurer læperçu des personnes présentes dans les zones de dangers Assurer les voies dévacuation (tenir libre, signaler, accessibles) Expertiser les exercices dévacuation	Point de rassem- blement est signalé et connu
124.	Travail isolé					Art. 8 OPA Suva no 67023	
		124.1 Le secours arrive trop tard	D	I	1	Surveiller les travailleurs isolés avec dangers parti- culiers ou les équiper de moyens de communication	
125.	Piqûres d'insecte					Suva no 67091	
		piqûres donsecte p.ex. piqûre donsecte p.ex. piqûre donsecte p.ex. piqûre donsecte, guêpe, tique, moustique, acarien, etc.) Transmission de maladies infectueuses (borréliose, METõ)	D	II	2	Porter des vêtements et chapeau Le cas échéant vaccin MET En cas de signes de maladie consulter un médecin Les allergiques ont un médicament sur eux et informent le cas échéant les collègues/supérieurs	
126.	Appareils électriqu	ues produisant de la chaleur					
		126.1 Incendie	E	I	2	Régler et communiquer l'utilisation d'appareils électriques. P. ex. : interdiction des radiateurs rayonnants, thermoplongeurs etc., Obligation dannoncer tous les appareils électriques etc.	
127. cc	Compartiments oupe-feu					Directive . et norme de protection-incendie / - AEAI /OLT/ OPA	
		127.1 Propagation des incendies	Е	1	2	Contrôler le besoin de détecteurs de fumée	Instruction installa-

Proces activit	ssus de travail, é	Dangers possibles	0	а	p	Règles / mesures	Preuves / formation
						Monter les installations de détection incendie selon les autorités de protection incendie et instruire l'exploitation du fonctionnement Tenir fermées toutes les portes coupe-feu (installer en cas de besoin un ferme-porte automatique) Contrôle régulier du bon fonctionnement des portes coupe-feu automatiques et ne jamais les bloquer avec des câles Eliminer le plus vite possible les matériaux avec charge thermique (papier, carton, etc.) Les percements vers dœutres locaux ou gaines dans les éléments de construction formant des compartiments coupe-feu doivent avoir une fermeture ignifuge Maintenir les ignifugations sans défauts visibles tels que décollements, joints et fissurations Fermer les ouvertures non admises p. ex. après transformations etc.	tion de détection dincendie respon- sable de jour et de nuit Maintenance instal- lation de détection dincendie
128. d l i	Instruction du perso Incendie	onnel, comportement en cas				Suva no 67019 Art. 40 OPA	
		128.1 Aide insuffisante, mauvais comportement, panique	E	I	2	Instruire tous les collaborateurs sur ce qui y a à faire en cas dincendie et comment se comporter (alarmer, sauver, évacuer, guider les équipes de sauvetage, règles de prévention)	Instruction sur le comportement en cas dipcendie
129.	Bougies, lampes oc	dorantes et autres objets brûlants					
		129.1 Incendie	E	I	2	Evaluer les dispositions concernant latilisation de bougies et autres matières inflammables Ne pas poser de bougies auprès de matériaux inflammables Ne jamais laisser brûler des bougies sans surveillance Assurer une ventilation suffisante	
130.	Dispositifs dextinc						
		130.1 Eviter la naissance de feu	Е	I	2	Tenir accessible et sans défauts apparents les dis-	Maintenance actuel-

Processus de travail, activité	Dangers possibles	0	а	р	Règles / mesures	Preuves / formation
					positifs dextinction dencendie tels que extincteur portatif, couverture extinctrice, poste dencendie, hydrantes, installations dextinction etc. Marquage des lieux des installations dextinction Exécuter la maintenance prescrite (extincteur au moins tous les 3 ans)	le des extincteurs
131. Collaboration avec	les pompiers					
	131.1 Mise en danger des pompiers	D	I	1	Rechercher le contact avec les pompiers Rendre accessible la situation aux pompiers, le cas échéant organiser ensemble des exercices Transparence des matières stockées, assurer genre et quantité, (cadastre des substances dangereuses en accord avec les pompiers) Assurer l'accès des pompiers (cylindre à clé ou simi- laire)	

3.9 Bâtiments

Proces	ssus de travail, é	Dangeres possibles	0	а	р	Règles / mesures	Preuves / formation
132. tio	Voies de circula- n					Suva nos 67001, 67012, 67008	
		132.1 Collisions, chutes, trébuché	В	IV	2	Tenir les voies de circulation libres doptsacles Marquer les entraves inévitables (marches, obstacles) Rembourrer les zones de choc (tête) Assurer une protection antidérapante (p. ex. avec revêtements)	
133.	Escaliers / montée	s				Suva nos 22030, 6210, 6211, 44036, <mark>33045 neu 44008</mark> , SIA Doc. D 002, art. 11, 12 OLT4	Introduction des nouveaux collaborateurs
		133.1 Chute, dérapage	С	IV	2	Tenir libre dopbstacles (particulièrement les escaliers de la cave) Balustrades, main courante (hauteur min. 1m) Sécuriser les escaliers de plus que 4 marches du côté du vide Equiper les escaliers de plus de 5 marches de mains courantes Appliquer des revêtements antidérapants Marches ergonimiquement adéquates (idéal 17:29 cm) Réparer sans retard les parties défectueuses (mains courantes, bords des marches) Eviter le plus possible les escaliers en colimaçon Contrôler lousure, remettre en état	
134.	Portes et portails	1				Suva no 1511, 93, SIA-Doc. D 002	
		134.1 Coincer, heurter	С	IV	2	Commande de sécurité automatique, gâches électriques	
		134.2 Coupure à cause de verre en- dommagé	D	IV	2	Vitrage de sécurité	
		134.3 Blessure à la tête à cause de portes automatiques s'ouvrant trop tard	D	IV	2	Appliquer un marquage pour améliorer la visibilité des portes de matériel transparent	

Proce	ssus de travail, té	Dangeres possibles	0	a	р	Règles / mesures	Preuves / formation
		134.4 Heurté par des portails levants	Е	II	2	Assurer la maintenance du mécanisme de relevage y compris câbles et chaînes selon le fabricant	
135.	Ascenseurs et mor	nte-charges					
136.	Sols	135.1 Accidents divers	D	II	2	Assurer la maintenance par un professionnel selon les indications du fabricant (ascenseur en général par læntreprise de service) Assurer le processus de sauvetage de personnes Suva nos 67012, 6210, 6211, bfu feuille info lb 9219	
130.		136.1 Glisser, trébûcher, tomber	A	IV	2	Indiquer la charge admissible des sols dæntrepôt Utiliser des produits de nettoyage de sol qui nœnugmentent pas le risque de glissade Utiliser des sols antidérapants Tenir les sols propres et secs Eliminer les causes de faux-pas (différence de ni- veau, câbles se trouvant au milieu du passage etc.) Réparer immédiatement les sols défectueux Marquer les différences de niveau et obstacles inévitables Les recouvrements encastrés doivent être au niveau du sol et stables Porter des chaussures appropriées avec semelles en caoutchouc	Panneau charge exercée sur le sol
137.	Voies d'évacuation	/ issues de secours				Art. 8 V4 OLT Suva nos 44007, 44036, 88038	
		137.1 Fuite empêchée	E	I	2	Tenir libre en tout temps tous les couloirs, cages descalier, sorties et autres voies de circulation à liptérieur et à liptérieur des bâtiments Marquage des voies dévacuation et sorties de securs sans exception et bien visible (éclairage de sécurité, marquage lumineux persistant) Assurer la possibilité depuvrir les issues de secours sans clé (serrure antipanique, bouton rotatif) Ne pas prévoir des escaliers en colimaçon Prévoir le plus de voies dévacuation possible Instruction des collaborateurs	Instruction com- préhensible des collaborateurs

Processus de travail, Dangeres possibles activité		Dangeres possibles	0	а	p	Règles / mesures	Preuves / formation
138.	Quais de chargem	ent				Suva no 67065	
	•	138.1 Chute (à pied ou avec équipement de manutention)	D	I	1	Assurer les montées sûres Equiper les escaliers de plus de 5 marches de maincourante Marquage couleur des zones à risque de chute Equiper les zones à risque de chute non sécurisées qui ne sont pas utilisées pour le transbordement de marchandises de balustrades montées de sorte quœqucune zone de coincement ne se produise Utiliser des tôles de chargement appropriées et avec protection antidérapante	
		138.2 Etre écrasé	D	I	1	Monter des tampons en caoutchouc espaceurs ou assurer un moyen de protection architectonique	
139.	Locaux de stockaç	ge en général				Suva nos 2149, 44036	
		139.1 Chute de marchandises stockées	В	V	3	Récipients sûrs, supports de palier	
		139.2 Etre blessé par des rayonnages et marchandises entreposés se renversant	D	IV	2	Assurer l'arrière des rayonnages contre la chute de marchandises Indiquer la charge admissible des lieux de stockage et des sols Assurer la stabilité générale (visser les rayonnages) Choisir un système de stockage sûr et approprié Méthode de stockage sûre (objets lourds dans le bas) Assurer l'éclairage (marquage lumineux persistant)	Panneau charge exercée sur le sol
140.	Installations électr					Suva no 66084, EKAS d 6512	
		140.1 Electrocution, cause d±ncendie	E	I	2	Faire contrôler les installations régulièrement par des professionnels Faire réparer tout de suite les prises et fiches défectueuses etc. par un professionnel Sécuriser les prises dans les zones humides ou mouillées ou en plein air avec un dispositif différentiel résiduel 4 pôles Les changements sont à faire par des professionnels uniquement Tenir inaccessibles les accès aux armoires élec-	

Proce activit	essus de travail, té	Dangeres possibles	0	а	p	Règles / mesures	Preuves / formation
						triques pour les personnes non autorisées	
141.	Bâtiment						
		141.1 Ecroulement	Е	П	2	Annonce en cas de dommages visibles	
		de construction défectueux	Е	II	2	Faire contrôler les changements dœutilisation, maintenir les éléments de construction défectueux comme main-courantes, escaliers etc. en bon état	
		141.3 Glissement de neige et de glace	E	II	2	Installer un système dærrêt-neige Signaler et barrer les zones dangereuses Enlever la neige et la glace	
142.	Travaux sur les toi eige et des feuilles m	ts (réparation, déblaiement de la ortes)					
		142.1 Chutes	E	I	2	Assurer l'accès aux toits si possible par des installa- tions durables Installer des protections contre les chutes pour les travaux réguliers Envisager dutiliser des ponts élévateurs	
143.	Travaux de réparat	ion et de maintenance					
		143.1 Accidents divers	D	II	2	Utiliser uniquement des appareils et outils en parfait état selon les indications du fabricant Assurer la qualification professionnelle ou faire appel à un spécialiste	
		143.2 Chutes	Е	I	2	Utiliser des aides auxiliaires appropriées, en grande hauteur prendre des ponts élévateurs en considération	
		143.3 Décharge de courant	Е	I	2	Utiliser les appareils électriques en plein air uniquement avec des prises protégées par un dispositif différentiel résiduel 4 pôles Si besoin faire appel aux professionnels	
144.	Energie, climat, ted	hnique du bâtiment		İ		, , ,	
		144.1 Blessures lors de la maintenance accidents divers	Е	II	2	Tenir les locaux techniques inaccessibles aux personnes non autorisées (fermer à clé) Seuls les personnes formées ou des professionnels y ont accès Tenir les locaux dégagés, ne pas utiliser comme entrepôt ou autre	

Processus de travail, activité	Dangeres possibles	0	а	p	Règles / mesures	Preuves / formation
					Toutes les énergies présentes doivent pouvoir être débranchées sûrement Ne jamais stocker les bouteilles de gaz comprimé (propane-butane) en sous sol. Sécuriser toutes les bouteilles de gaz comprimé avec des chaînes contre la chute	
	débroussailleuse, déneigement avec fraise à neige et				Suva nos 67059, 67131	
	145.1 Danger dincendie et dæxplosion	E	II	2	Ne jamais fumer en maniant de læssence Ne pas stocker plus de 50 lt dæssence au garage Veiller à une aération suffisante pour le transvase- ment	
	145.2 Coincer et couper des parties du corps	Е	II	2	Utiliser les appareils uniquement selon les indications du fabricant N'employer que du personnel formé Dépannage uniquement quand les sources dépnergie sont coupées	
	145.3 Lésions oculaires	С	IV	2	Utiliser les équipements de protection individuelle selon les indications du fabricant	
	145.4 Mise en danger de tiers	D	III	2	Signaler les zones dangereuses envers des tierces personnes et si nécessaire les barrer	

4 Détermination des risques les plus critiques

Sur la base de la détermination des risques prospective susmentionnée et de la statistique rétrospective des accidents professionnels (voir aussi Suva accidents professionnels classe 18 Sõ 2007) les risques les plus critiques suivants ont pu être identifiés dans la menuiserie :

4.1 Accident

- Blessures mécaniques des mains, coupures et pigûres (éclats de bois)
- Blessures causées par des machines à travailler le bois
- Blessures lors du transport manuel de marchandises
- Trébuchements et chutes en général
- Lésions oculaires par des corps étrangers

4.2 Santé

- Eviter la contamination de l'amiante
- Réduction des risques de maladies des voies respiratoires dues au maniement des substances chimiques, particulièrement aux mélanges de substances contenant de los ocyanate.
- Réduction des risques de maladies de la peau dues au maniement de substances chimiques, particulièrement aux résines époxydes et composés de silicone
- Réduction des risques de maladies dues à la poussière de bois
- Réduction des sollicitations musculosquelettales par des travaux très répétitifs
- Réduction des sollicitations musculosquelettales par vibrations et secousses en utilisant des outils manuels
- Réduction des sollicitations musculosquelettales par des postures contraignantes (travaux à la hauteur des épaules ou au-dessus, travaux en posture courbée ou tordue, õ)
- Réduction des sollicitations musculosquelettales par des manipulations de charges (soulever, porter, pousser, tirer)

5 Réduction des risques

Des mesures sont démontrées pour les différentes activités dans les tableaux ci-dessus. Il faut rechercher les défauts et les possibilités damélioration au moyen de détermination des dangers régulières sur place et appliquer les améliorations. La direction des différentes exploitations et leurs supérieurs portent la responsabilité de leur mise en oeuvre.

Les mesures générales suivantes sont jugées particulièrement importantes :

5.1 Mesures systémiques

 Etablir systématiquement des déterminations des dangers et mise en oeuvre des mesures efficaces qui en découlent.

- En tenant compte de façon conséquante des mesures de protection dès le début de la planification de projet, des processus dangereux peuvent être réduits.
- En engagant des entreprises spécialisées possédant des appareils appropriés et des équipements de sécurité, des processus de travail dangereux peuvent être évités.

5.2 Mesures techniques

- Les machines, outils et appareils de levage doivent être appropriés à loutilisation prévue et être en parfait état particulièrement si des dispositifs de protection en font partie.
- Les aides auxiliaires telles que diable, chariot pour panneaux, moyen de levage etc. pour déplacer des charges lourdes doivent être à disposition en nombre suffisant et doivent être utilisés de façon judicieuse.
- Les aides à la montée comme : échelles, pont roulant, échafaudages, ponts élévateurs etc. doivent être en parfait état et être appropriés aux travaux à exécuter.
- Utiliser uniquement des points doncrage et poignées porte-panneaux pour soulever des charges.
- Les sangles et élingues sont à choisir correctement et à contrôler avant chaque utilisation.
- Acheter uniquement des machines et appareils conformes à la sécurité (label CE, déclaration de conformité) et les utiliser selon les indications du fabricant et les entretenir.
- Les dispositifs daspirage pour la spiration à la source des poussières doivent être utilisés selon le niveau actuel de la technique.
- Pour éviter des surcharges musculosquelettales par des travaux de maintenance et des activités répétitives, utiliser des procédés appropriés et des aides auxiliaires.

5.3 Mesures derganisation

- Tenir compte des aspects de sécurité déjà lors de la commande et de la VOR.
- Avant de commencer les travaux décider les mesures de sécurité à prendre et faire instruire les personnes concernées par les supérieurs. Donner des ordres et compétences claires lors de læxécution des travaux.
- Choisir des méthodes de travail sûres et ne pas prendre de risques.
- Evaluer les possibilités de remplacer les substances dangereuses par des substituts
- Manipulation des substances dangereuses uniquement selon les indications des fabricants et en tenant compte des préventions de sécurité
- Tenir les sols et voies de circulation libres dopbstacles et propres.
- Aménager le poste de travail ergonomiquement, le tenir en ordre et propre.
- Recourir à du personnel instruit et formé pour les travaux requis. Il faut surtout former les collaborateurs dans les domaines de manipulation des substances dangereuses, protection de la peau et comportement ergonomique.
- Assurer l'exécution sûre des travaux grâce à la formation et les instructions de travail.
- Soulever les charges lourdes si possible avec des aides auxiliaires ou à deux en maintenant le dos droit.
- Réparer / faire réparer les installations techniques et les appareils par des professionnels.
- Charger uniquement des personnes appropriées et formées pour conduire les véhicules.
- Arrimer les chargements sur les véhicules conformément aux prescriptions
- Instruire les collaborateurs sur le comportement en cas dourgence et doncendie

- S'assurer que les installations dontreprise de lutte contre le feu (extincteurs, postes dont departinction, couvertures ignifuges) sont disponibles et prêtes à l'emploi
- Tenir libre les voies dévacuation et assurer quelles ne soient ni fermées à clé ni obstruées
- Analyser les accidents et amener des améliorations afin déviter qu'ils se renouvellent

5.4 Mesures personnelles

- Utiliser des équipements de protection individuelle (gants, casques, lunettes de protection, chaussures de sécurité, etc.) de façon conséquente selon les indications des fabricants de matériaux et appareils
- Un comportement contraire à la sécurité est discuté et næst pas toléré
- Les supérieurs prennent leur responsabilité en tant quæxemple
- Une culture de la sécurité et une bonne atmosphère de travail sont cultivées par tous

6 Leçons tirées et conclusions

Les collaborateurs de la menuiserie sont exposés à de multiples risques daccidents et de santé. Les blessures lors de l'utilisation de machines représentent le risque danvalidité le plus élevé. Le risque de décès le plus élevé sont les maladies professionnelles (maladies cancérogènes à la suite du contact avec la miante, poussière de bois et substances chimiques). (Statistique Suva).

Si aucune possibilité de substitution ou de renoncement aux substances ou matières nocives n'existe, il est possible datteindre le meilleur effet pour la prévention de maladies professionnelles avec des mesures techniques, par exemple en utilisant des installations daspiration efficaces.

Il faut encourager la sensibilisation des collaborateurs envers les substances nocives avec instruction/directives de travail et appliquer de façon conséquente les équipements de protection individuelle en tant que mesure nécessaire pour promouvoir la santé des collaborateurs dans la menuiserie.

L'utilisation de manière inappropriée des machines à travailler le bois entraîne de grands dangers mécaniques. Les équipements de travail en parfait état et entretenus correctement et utilisés selon le mode demploi sont la condition indispensable pour un travail sans accidents. Il faut porter la plus grande attention à la formation et à l'aptitude du personnel chargé du travail.

A part les risques dopccidents mécaniques, il existe aussi le risque de troubles dûs au levage et port de charges lourdes et aux activités très répétitives ou de longue durée. Ces risques peuvent être diminués considérablement grâce à une organisation de travail appropriée et si possible l'automatisation ainsi que loutilisation dopides auxiliaires et des postes de travail aménagés correctement du point de vue ergonomique. Sur la base de ces exigences, des examens doptitude de la médecine du travail ainsi que le recours à temps à un médecin du travail (offre de consultation de médecine du travail) en cas de problèmes de santé en relation avec le travail chez lopprenti et à lopmbauche pourraient diminuer le risque de troubles de loppareil locomoteur, de la peau et des organes respiratoires mais aussi le risque dopccident médical.

En tant que processus continu, il faut établir des déterminations des dangers régulières et le potentiel damélioration constaté est à améliorer avec des mesures ciblées pour la protection des collaborateurs. Les employeurs et les supérieurs sont responsables de la mise en oeuvre des mesures de sécurité et de protection de la santé ordonnées.

Le bien-être psychique joue un rôle important pour la santé et le rendement des collaborateurs . il peut être influencé positivement par un encouragement ciblé dœune bonne atmosphère de travail. Par le développement dœune culture de sécurité, le comportement de sécurité et de santé des collaborateurs sœuméliore ce qui amène à moins dœuccidents et de maladies et à une plus grande motivation et rendement et ainsi qu'au succès de læntreprise.

Du point de vue de la protection de la santé, les thèmes de l'utilisation des substances dangereuses et les sollicitations musculosquelettales forment le point essentiel. Il faut prévoir une sensibilisation régulière sur ces sujets. En plus des points importants (colles, soulever et porter, $\tilde{\rm o}$) il faut traiter le thème de la protection de la peau.

Coire, 04.10.2012 Zurich, 21.12.2012 Zurich, 21.12.2012

Christian BolligerAndreas MartensUrs HinnenHolzbauing. FH / Sicherheitsing. EigVArbeitshygieniker SGAHFMH Arbeitsmedizin